

Alerte presse du 18 mars 2022

#PlanRésilience / #GuerreUkraine / #Artisanat / #Bâtiment / @gouvernementFR

Plan de résilience

Augmentation de l'aide MaPrimeRénov' pour les pompes à chaleur et chaudières biomasse : une mesure en trompe l'œil

Dans le cadre du plan de Résilience annoncé par le Premier Ministre le 16 mars dernier, plusieurs mesures impactant le remplacement des systèmes de chauffage dans l'habitat ont été annoncées par le Gouvernement afin d'accélérer la politique de réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Si l'augmentation de 1000 €, à partir du 15 avril prochain et jusqu'à la fin de l'année 2022, de l'aide MaPrimeRénov' pour l'installation d'un système de chauffage renouvelable de type pompes à chaleur (y compris hybrides) ou chaudières biomasse est une mesure qui facialement est positive, la CAPEB considère, sauf évolution, que cette aide supplémentaire est en trompe-l'œil vis-à-vis du reste à charge pour les ménages les plus modestes.

En effet, cette mesure, aussi bénéfique soit-elle, intervient dans un contexte où le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) est fortement impacté par un effet déflationniste en ce début de 5ème Période, dissuadant bon nombre d'obligés à porter à partir du 1^{er} avril prochain les opérations Coup de Pouce Chauffage qui permettent de bonifier les travaux de remplacement d'une ancienne chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz par des systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables (biomasse, solaire, thermodynamique). A ce jour, aucun des grands obligés, à l'exception d'EDF, n'a décidé de porter l'offre Coup de Pouce Chauffage.

Or, si l'aide Coup de Pouce Chauffage n'est pas mobilisable pour l'installation d'une pompe à chaleur à 12.000 €, le reste à charge pour les ménages les plus modestes s'élèvera, à compter du 1^{er} avril prochain, à 7.000 € en intégrant l'augmentation de 1.000 €, et non 4.000 € comme aujourd'hui, ce qui inévitablement conduira les particuliers à se détourner de ce type de travaux. Aussi et afin que l'aide supplémentaire décidée par le Gouvernement soit efficace, la CAPEB considère que des mesures urgentes doivent être prises pour que les offres Coup de Pouce CEE restent attractives au vu du cours actuel des CEE sur le marché, pour pouvoir être portées par les acteurs du dispositif des CEE. Sans quoi, le secteur sera confronté à un arrêt brutal des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. Avec à la clef un désintérêt des entreprises artisanales du bâtiment des dispositifs d'incitation.

En ce qui concerne le report de la suppression de l'aide MaPrimeRénov' au 1^{er} janvier 2023 pour l'installation de nouvelles chaudières au gaz, la CAPEB s'étonne qu'une telle mesure n'ait pas été concertée avec les acteurs de la filière concernée.

La CAPEB rappelle, une nouvelle fois, qu'il est primordial de renforcer la visibilité des aides CEE et de MaPrimeRénov', ce qui ne peut se faire qu'en assurant une meilleure stabilité de ces deux dispositifs essentiels.

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises).*

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
 - 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
 - 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du bâtiment
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
- pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du Bâtiment

** L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.*

Contacts presse

Agence Hopscotch : Alice Augeraud - tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr

Pour le Broadcast : Alexia Poupard - tél : +33 6 68 51 86 87 - apoupard@hopscotch.fr